



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 26/02

Concerne : Demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux.

Municipal responsable : M. André FISCHER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Dans sa séance du 7 novembre 2001, le Conseil communal de Prangins a accordé, par le préavis municipal No 54/01, un crédit de Fr. 115'000.00 pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux.

Le crédit demandé était de Fr. 125'000.00. La commission a amendé le préavis en supprimant le système à prépaiement et en diminuant les imprévus de Fr. 6'200.00 à Fr. 500.00.

La réalisation de la vidange des W.-C. chimiques nous a posé des problèmes de construction. Nous n'avons pu profiter de l'expérience acquise par d'autres réalisations, ce type d'installation étant une première.

D'autre part, le coût de la fouille depuis la jetée jusqu'à la STEP et de l'introduction des eaux usées dans celle-ci a été omise dans les calculs.

La plate-forme a également été agrandie.

COUTS

Descriptif des travaux effectués		Préavis 54-01 Adjugé	Plus-values Moins-values	Coût final
Plate-forme et conduites immergées	Fr.	36'700.00	6'164.00	42'864.00
Vidoir WC chimiques, alimentation en eau et raccordements	Fr.	7'500.00	4'650.20	12'150.20
Groupes de pompes	Fr.	48'000.00	4'939.20	52'939.20
Alimentation électrique	Fr.	7'300.00	- 530.65	6'769.35
Fouille EU et introduction dans STEP	Fr.	0.00	9'474.60	9'474.60
Honoraires Ingénieurs	Fr.	15'000.00	2'017.05	17'017.05
Divers et imprévus	Fr.	500.00	- 214.40	185.60
Total général TTC	Fr.	115'000.00	26'500.00	141'400.00

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 26/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'adopter le préavis municipal No 26/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 26'500.00**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au compte d'exploitation No 470 du port des Abériaux tous les frais et recettes liés à l'exploitation de cette installation.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 août 2002, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire :

H.-R. Kappeler

A. Badel

